

**CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR DEVENIR
AGENT MANUFACTURIER OU DISTRIBUTEUR PARTICIPANT**

PROGRAMME PRODUITS EFFICACES – MOTEURS

Pour se qualifier à devenir partenaire du programme *Produits efficaces – Moteurs*, une entreprise doit :

1. Avoir une place d'affaires au Québec et être en opération depuis au moins 2 ans.
2. Avoir une force commerciale spécialisée en matière de moteurs pour les marchés commercial, institutionnel et industriel (CII).
3. Vendre directement à des clients utilisateurs des moteurs superéconergétiques NEMA Premium^{MC} dans la gamme de puissance de 75 HP et moins.
4. Être prêt à s'engager dans une entente de partenariat à respecter les conditions de base suivantes :
 - 4.1. Pouvoir s'identifier partenaire au programme *Produits efficaces – Moteurs* et s'engager à assumer les charges et rôles relatifs au programme, soit :
 - Faire la promotion active du programme et distribuer à ses clients la documentation d'Hydro-Québec;
 - Collaborer pour l'évaluation de la performance du programme;
 - Fournir à Hydro-Québec les rapports ou statistiques reliés au programme;
 - Fournir aux clients toutes les informations pertinentes à sa demande de remise.
 - 4.2. S'engager à offrir un service d'assistance à la clientèle des marchés CII relativement aux moteurs admissibles au programme.